

**Organisation des grilles horaires dans les centres d'Education et de Formation en Alternance organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Rentrée scolaire 2017/2018**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Wallonie-Bruxelles Enseignement
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Secondaire

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du 01/09/2017
- Du            au

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

Grilles horaires alternance

**Destinataires de la circulaire**

- Aux Chefs des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Signataire**

Ministre / Administration générale de l'Enseignement  
Administration : Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Monsieur Didier LETURCQ, Directeur général adjoint

**Personnes de contact**

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Monsieur Philippe LEIDINGER	02/690.81.73	<a href="mailto:Philippe.leidinger@cfwb.be">Philippe.leidinger@cfwb.be</a>
Madame Bernadette WOOS	02/690 81 03	<a href="mailto:bernadette.woos@cfwb.be">bernadette.woos@cfwb.be</a>

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame la Préfète des Etudes,  
Madame la Directrice,  
Monsieur le Préfet des Etudes,  
Monsieur le Directeur,

Je vous informe que la modification des grilles horaires de l'enseignement en alternance initialement prévue septembre 2017 est postposée d'une année. En conséquence, la circulaire N°391 du 23/09/2002 précisant les volumes et les cours des options organisées en alternance est donc toujours bien d'application pour l'année scolaire 2017/2018.

Cette circulaire n'étant pas disponible par voie électronique, vous trouverez, ci-après, un rappel des volumes horaires et cours qui constituent les grilles horaires des différents degrés et formes d'enseignement en alternance.

Néanmoins, je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'il est indispensable d'adapter les intitulés des cours des grilles actuelles aux intitulés prévus dans les fichiers de la « CITICAP ». Ces fichiers sont à la disposition des chefs d'établissement à l'adresse suivante [www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/citicap](http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/citicap).

Vous trouverez également les grilles horaires à appliquer pour toutes les nouvelles options non organisées en 2016/2017 et dont l'ouverture a été autorisée pour l'année scolaire 2017/2018 (P – TQ – 7PB – 7 TQ – Art 45 – CPU ).

Enfin, vous trouverez les informations nécessaires en vue de l'obtention d'un certificat de « connaissances de gestion de base » via l'enseignement de promotion sociale.

Je vous remercie pour votre attention.

Didier LETURCQ,

Directeur général adjoint

## 1- Au 2<sup>ème</sup> degré professionnel article 49

2D-49	FOCOM Nbre. de périodes	OBG Nbre. de périodes	Commentaires et suggestions du SG	Total NTPP
Français	min 2			
Mathématique	min 2			
Langue moderne	0 à 2		Soit anglais soit néerlandais et obligation pour RBC du néerlandais si cours de langue activé.	
Informatique	0 à 2			
Sciences économiques	0 à 2			
Autres	0 à 2		Privilégier 1p géo et 1p histoire comme pour le plein exercice (cela renforcerait le français)	
Renforcement	0 à 2		Si renforcement activé, privilégier 2h de français	
CT		min 3		
PP		min 6		
Total NTPP	min 4	min 9		15 min

## 2- Au 3<sup>ème</sup> degré professionnel article 49

3DP	FOCOM	OBG	Commentaires et suggestions du SG	Total NTPP
Français	min 2		1p de renforcement	
Géographie	min 1			
Histoire	min 1			
Sciences économiques	0 à 2		Le programme du cours ne permet pas de rencontrer les exigences du programme de « connaissances de gestion de base » CF point ....	
Langue moderne	0 à 2			
Mathématique	0 à 2		Si nécessaire pour des particularités métier	
Informatique	0 à 2			
Autres	0 à 2			
Renforcement	0 à 2			
CT		min 2	1 p min de renforcement	
PP		min 5		
Total NTPP	min 4	min 7		15 min

## SECTEUR 9 – SCIENCES APPLIQUEES

DEGRE	3	PROFESSIONNEL
SECTEUR	9	SCIENCES APPLIQUEES
GROUPE	93	CHIMIE
OPTION	9312	OPERATEUR/OPERATRICE DE PRODUCTION DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES (nouvelle programmation)
		Code
		5P
		6P
MAINTENANCE ET DEPANNAGE	2352	1 2
SCIENCES APPLIQUEES	2638	1 0
TECHNOLOGIE DES MATIERES	4269	1 2
TECHNOLOGIE DES ALIMENTS HYGIENE	4344	1 0
T.P.M.	3385	6 6
<b>TOTAL</b>		<b>10 10</b>

### 3- Aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés professionnels article 45

2/3D45	FOCOM	OBG	Commentaires et suggestions du SG	Total NTPP
Français	min 2			
Mathématique	min 2			
CT		2 à 3		
PP		4 à 9		
Autres	0 à 2			
Renforcement	0 à 2			
<b>Total NTPP</b>	<b>4 à 8</b>	<b>7 à 11</b>		<b>min 15</b>

#### 4- Au troisième degré technique de qualification (nouveau)

3DTQ	FOCOM	OBG	Commentaires	Total NTPP
Français	min 2		1p de renforcement	
Géographie	min 1			
Histoire	min 1			
Formation scientifique : mathématique	0 à 2		2p à prévoir	
Langue moderne	0 à 2		En fonction des besoins du métier : Langue moderne = Anglais Langue moderne = Néerlandais	
Informatique	0 à 2			
Formation sociale et économique	0 à 2			
Renforcement	0 à 2			
Autres	0 à 2			
CT		min 3		
PP		min 3		
Total NTPP	min 4	min 6		min 15

DEGRE	3	TECHNIQUE DE QUALIFICATION		
SECTEUR	2	INDUSTRIE		
GROUPE	27	METAL		
OPTION	2709	TECHNICIEN/TECHNICIENNE PLASTURGISTE		
		Code	5P	6P
SCIENCES APPLIQUEES		2638	2	2
LABORATOIRE DE TECHNIQUES INDUSTRIELLES		1953	4	4
DESSIN TECHNIQUE, D.A.O. ET LECTURE DE PLANS		1335	2	2
TOTAL			8	8

DEGRE	3	TECHNIQUE DE QUALIFICATION		
SECTEUR	8	SERVICES AUX PERSONNES		
GROUPE	82	SERVICES PARAMEDICAUX		
OPTION	8203	ASPIRANT/ASPIRANTE EN NURSING – R		
		Code	5P	6P
BIOLOGIE		6201	3	3
PSYCHOPEDAGOGIE		2590	2	2
NUTRITION-DIETETIQUE		2442	3	3
TOTAL			8	8
<b>L'épreuve de qualification n'est pas organisée à la fin de la 6<sup>ème</sup> année</b>				

**5- En 7<sup>ème</sup> année professionnelle de type B / CESS** (nouvelle programmation)

7P	FOCOM	OBG	Commentaires	Total NTPP
Français	3			
Mathématique	2			
Langues orientées		0 à 2	Suivant les besoins du métier : Langue moderne = Anglais Langue moderne = Néerlandais Langue moderne = Allemand	
Formation scientifique	2			
Formation sociale et économique	2			
CT+ PP		4 à 6		
Total	9	min 6		min 15

## SECTEUR 9 – SCIENCES APPLIQUEES

DEGRE	3	PROFESSIONNEL (7es COMPLEMENTAIRE)
SECTEUR	9	SCIENCES APPLIQUEES
GROUPE	91	
OPTION	9101	COMPLEMENT EN TECHNIQUES SPECIALISEES DE PRODUCTION DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES (nouvelle programmation)
		Code      7 PB
		1693      1
		1065      2
		4113      1
		2547      2
TOTAL		6

### 6- En 7<sup>ème</sup> année technique de qualification (nouveau)

7 TQ	FOCOM	OBG	Commentaires	Total NTPP
Français	2			
Mathématique orientées		0 à 2	Si nécessaire pour la compréhension de certaines compétences spécifiques	
Langue moderne orientée		0 à 2	En fonction des besoins du métier Langue moderne = Anglais Langue moderne = Néerlandais Langue moderne = Allemand	
CT+ PP		9 à 13		
Total NTPP	2	13		min 15

## SECTEUR 2 - INDUSTRIE

DEGRE	3	TECHNIQUE DE QUALIFICATION (7es COMPLEMENTAIRES)
SECTEUR	2	INDUSTRIE
GROUPE	23	MECANIQUE
OPTION		COMPLEMENT EN PRODUCTIQUE
		CODE      7 PB
TECHNOLOGIE		4201      4 à 6
MATHEMATIQUE (ORIENTEE)		3101      0 à 2
T.P. ET METHODES		3231      7 à 9
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>

DEGRE	3	TECHNIQUE DE QUALIFICATION (7es QUALIFIANTE) Nouveau cpu
QUALIFIANTE	2	INDUSTRIE
GROUPE	25	MECANIQUE DES MOTEURS
OPTION		TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN MAINTENANCE ET DIAGNOSTIC AUTOMOBILE
		CODE      7 TQ
ELECTRICITE, ELECTRONIQUE, REGULATION DE L'AUTOMOBILE		2990      3
TECHNOLOGIE DE L'AUTOMOBILE		4214      2
LABORATOIRE ET DIAGNOSTIC		2995      4
T.P. ET METHODES		3231      4
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>

### **7- Certificat de connaissances de gestion de base**

« Toute PME, personne physique ou personne morale, qui exerce une activité exigeant une inscription au registre du commerce ou de l'artisanat doit prouver les connaissances de gestion de base. [...]»(Art. 4.§ 1er de la loi-programme du 10/2/1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante)

#### ***Obtention du certificat via le cours de connaissances de gestion***

Le certificat relatif aux connaissances de gestion de base est délivré, par le Conseil de classe, aux élèves réguliers qui ont satisfait aux exigences du programme du cours de «connaissances de gestion» et qui ont suivi ce cours avec fruit.

## **Élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de l'enseignement qualifiant**

Ce cours ayant été supprimé des grilles-horaires de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de l'enseignement qualifiant, les élèves pourront suivre cette unité d'enseignement au sein d'un établissement de promotion sociale. Voir la liste des établissements ci-dessous.

- Les élèves de 5<sup>e</sup> année pourront entamer le cursus en 2 ans, à raison de 2 périodes par semaine, pour l'obtention du Certificat de Connaissance de gestion dans l'enseignement de promotion sociale.
- Les élèves de 6<sup>e</sup> année qui n'auront pas bénéficié d'un cours de Connaissance de gestion en 5<sup>e</sup> année, devront obtenir le Certificat précité en une seule année, à raison de 4 périodes par semaine. Il s'agira d'une période transitoire qui ne se présentera qu'une seule fois.

## **Élèves de 7<sup>e</sup> année (7TQ, 7PB et 7PC)**

Si, à l'entrée de la 7<sup>e</sup> année, un élève n'est pas encore titulaire du certificat relatif aux connaissances de gestion de base, il peut obtenir ce titre à condition de suivre avec fruit un cours de connaissances de gestion à raison d'au moins 4 périodes hebdomadaires.

De plus, le certificat relatif aux connaissances de gestion de base est délivré aux élèves de la 7<sup>e</sup> année professionnelle de type B «Gestionnaire de très petites entreprises» qui ont satisfait aux exigences du programme de connaissances de gestion rencontrées au travers de l'ensemble des cours de la grille-horaire de référence de l'option de base groupée.

### Liste des établissements de promotion sociale

Les chefs d'établissement de l'enseignement secondaire ordinaire sont invités à contacter les établissements d'enseignement de promotion sociale de leur région afin de savoir si ceux-ci organiseront en 2017-2018 le module de connaissances de gestion de base.

<b>Établissement</b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>
<u>ALLEUR</u>	<u>Rue Georges Truffaut, 37, 4432 Alleur</u>	<u>04/239.80.35</u>
<u>ANDERLECHT</u>	<u>Rue Léon Delacroix, 28, 1070 Anderlecht</u>	<u>02/410.26.73</u>
<u>ARLON</u>	<u>Chemin de Weyler, 2, 6700 Arlon</u>	<u>063/23.02.40</u>
<u>ATH</u>	<u>Rue Carton, 5, 7800 Ath</u>	<u>068/28 17 44</u>
<u>BLEGNY</u>	<u>Espace Simone Veil, 7, 4670 Blegny</u>	<u>04/387.94.11</u>
<u>BRAINE L'ALLEUD</u>	<u>Avenue Menden, 21, 1420 Braine l'Alleud</u>	<u>02/384.43.22</u>
<u>COLFONTAINE</u>	<u>Rue Clémenceau, 60-62, 7340 Colfontaine</u>	<u>065/67.26.88</u>
<u>DINANT</u>	<u>Chemin d'Herbuchenne, 1, 5500 Dinant</u>	<u>082/21.30.60</u>
<u>DOUR</u>	<u>Rue de Boussu, 84, 7370 Dur</u>	<u>065/65.24.47</u>
<u>EVERE</u>	<u>Avenue Constant Permeke, 4, 1140 Evere</u>	<u>02/701.97.97</u>
<u>FLERON CHENEE</u>	<u>Rue Charles Deliège, 9, 4623 Fléron-Magnée</u>	<u>04/366 66 77</u>
<u>FRAMERIES</u>	<u>Rue du 11 novembre, 2, 7080 Frameries</u>	<u>065/67.22.28</u>
<u>GRACE-HOLLOGNE</u>	<u>Rue Champ Pillé, 54 - 56, 4460 Grâce-Hollogne</u>	<u>04/234.70.60</u>
<u>JEMAPPES</u>	<u>Avenue du Roi Albert, 643, 7012 Jemappes</u>	<u>065/88.15.00</u>
<u>LIBRAMONT</u>	<u>Avenue Herbofin, 39, 6800 Libramont</u>	<u>061/22.46.71</u>
<u>MARCHE-EN-FAMENNE</u>	<u>Avenue de la Toison d'or, 71, 6900 Marche</u>	<u>084/32.16.46</u>
<u>MORLANWELZ</u>	<u>Rue Raoul Warocqué, 46, 7140 Morlanwelz</u>	<u>064/44.97.54</u>
<u>MOUSCRON</u>	<u>Place de la Justice, 1 BP 155, 7700 Mouscron</u>	<u>056/84.23.72</u>
<u>NAMUR CEFOR</u>	<u>Boulevard Cauchy, 9 -10, 5000 Namur</u>	<u>081/25.51.80</u>
<u>NAMUR CADETS</u>	<u>Place de l'Ecole des Cadets, 6, 5000 Namur</u>	<u>081/22.29.03</u>
<u>PERUWELZ</u>	<u>Boulevard Léopold III, 40, 7600 Peruwelz</u>	<u>069/77.10.35</u>
<u>PHILIPPEVILLE</u>	<u>Avenue de Samart, 2 B / Boîte 2, 5600 Philippeville</u>	<u>071/66 70 61.</u>
<u>RANCE</u>	<u>Rue Pauline Hubert, 40/2, 6470 Rance</u>	<u>060/41.16.28</u>
<u>RIXENSART - COURT - SAINT - ETIENNE</u>	<u>Avenue Paul Henricot, 1, 1490 Court-Saint-Etienne</u>	<u>010/61.18.66</u>
<u>THUIN</u>	<u>Grand' Rue, 52, 6530 Thuin</u>	<u>071/59.51.53</u>
<u>TOURNAI</u>	<u>Rue Saint-Brice, 53, 7500 Tournai</u>	<u>069/22.48.41</u>
<u>UCCLE</u>	<u>Rue Gatti de Gamond, 95, 1180 Uccle</u>	<u>02/333 01 09</u>
<u>VERVIERS</u>	<u>Avenue Jardin Ecole, 87, 4820 DISON</u>	<u>087/23.04.60</u>
<u>VIELSALM</u>	<u>Rue des Chasseurs ardennais, 1, 6690 Vielsalm</u>	<u>080/21.78.60</u>
<u>WAREMME</u>	<u>Rue Gustave Renier, 1, 4300 Waremme</u>	<u>019/32.31.58</u>
<u>WOLUWE-SAINT-PIERRE</u>	<u>Avenue Orban, 73, 1150 Woluwe-St-Pierre</u>	<u>02/770.05.31</u>

